

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le lundi 6 décembre 2021 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre conseil à 19h00.

Sont présents :

Madame Valérie Gagnon

Messieurs : Richard Lefrançois, Marc-André Routhier, René Breton, Dominic Parent

Sous la présidence de Mme Andrée Gosselin , mairesse.

Est également présente Mme Sonia Tardif, directrice générale / secrétaire-trésorière et monsieur Éric Guay, responsable des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Enregistrement de la séance
3. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 15 novembre 2021.
4. Adoption des minutes de la séance extraordinaire du 3 novembre 2021.
5. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
6. Adoption des comptes du mois.
7. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
8. Correspondance.
9. Période de questions.
10. Rapport de la MRC.
11. Rapport des conseillers.
12. Rapport du directeur des travaux publics.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

13. Déclaration des intérêts pécunier
14. Renouvellement adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches 2021-2022
15. Fermeture du bureau municipal – période des Fêtes.
16. Transfert des postes budgétaires de l'année 2021
17. Adoption du règlement no 376 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires pour l'année financière 2022
18. Adoption du règlement d'emprunt no 377 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par les travaux sur la route 216 ouest et route Townline.
19. Embauche-Greffière trésorière adjointe -poste temporaire à durée indéterminée.
20. Formation sur l'éthique pour tous les élus municipaux
21. Commission municipale du Québec- Dépôt du rapport d'audit

SÉCURITÉ PUBLIQUE

22. Adoption du budget de l'entente intermunicipale incendie pour l'année 2022.
23. Formation des pompiers volontaires

TRANSPORT

24. .Demande au programme TECQ 2019-2023 programmation des travaux numéro 4
25. Avis de fin de travaux-Parc industriel
26. Panneau publicitaire pour le nouveau Parc Industriel

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

27. Fermeture de la vente aux enchères des trois (3) terrains du nouveau parc industriel
28. Ouverture de la vente aux enchères des deux (2) terrains résidentiels sur la rue des Prés nord

HYGIÈNE DU MILIEU

29. Travaux de réparation de la 2 ième pompe hydraulique pour le traitement des eaux usées

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

30. Rapport- comité pilotage de la mise à jour politique familiale

LOISIRS ET CULTURE

31. Redressement du bâtiment Leeds Model school-offres de services professionnels
32. Soumission pour le nouveau système d'éclairage pour la surface de hockey/patinoire
33. .Soumission pour le remplacement d'une section de la clôture au terrain de balle
34. Appel de propositions 2021-2022- programme Nouveaux horizons pour la aînés-date limite 23 décembre 2021
35. Party des fêtes conseil municipal & employés
36. Journée Plaisirs d'hiver-Édition 3

DIVERS

- A) Programme d'aide à la voirie locale -PPA

LEVÉE DE LA SÉANCE

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

287-12-21 Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

Que l'ordre du jour soit accepté en laissant le VARIA OUVERT.

ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal de Saint-Jacques de Leeds du 6 décembre 2021 est enregistrée et elle disponible au public sur demande.

ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021.

288-12-21 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 novembre 2021 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

ADOPTION DES MINUTES DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2021.

289-12-21 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2021 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par MME Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL.

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS.

290-12-21 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. gén. :	24 889.30\$
Incendie :	5 688.06
Sécurité :	686.80
Voirie :	193 128.21
Hygiène du milieu :	13 265.99
Urbanisme :	13 774.53
Loisirs :	4720.60
Salaires :	10 206.77

TOTAL :	266 360.26\$
---------	--------------

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES.

291-12-21 Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

CORRESPONDANCE.

La correspondance du mois sera disponible et portée aux archives de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Madame Gosselin invite les citoyens à la période de questions.

RAPPORT DE LA MRC.

Madame Gosselin fait un bref rapport de la MRC.

RAPPORT DES CONSEILLERS.

Monsieur Marc-André Routhier mentionne que l'activité du marché de Noël a été un succès et il demande qu'une lettre de remerciement soit transmise madame Maryline Corbin pour le travail accompli.

Il mentionne également les prochaines activités à venir :
-Spectacle de danse le 18 décembre et le défilé de Noël le 19 décembre.

RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS.

Le responsable des travaux publics fait le rapport des travaux publics réalisés au cours du mois de novembre et ceux à venir.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIER

Tel que prévu à l'article 358 de la Loi sur les élections et référendum municipaux ; l'élu suivant remet sa déclaration de mise à jour à la directrice générale :

Monsieur Sébastien Grondin

RENOUVELLEMENT ADHÉSION À TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Patrimoine participera pour 50% des frais de l'adhésion 2020-2021 à Tourisme Chaudière-Appalaches ;

292-12-21

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Richard Lefrancois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds renouvelle son adhésion 2021-2022 auprès de Tourisme Chaudière-Appalaches au coût de 329.92\$ taxes nettes.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – PÉRIODE DES FÊTES

293-12-21

Proposée par MME Valérie Gagnon et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2021 au 9 janvier 2022.

TRANSFERT DES POSTES BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit combler les variations budgétaires de l'année en cours afin de respecter l'article 6.1 du règlement numéro 270 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du tableau résumant les transferts budgétaires proposés pour la fin de l'année en cours ;

294-12-21 Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité procède aux transferts budgétaires selon le tableau remis aux membres du conseil.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 376 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

295-12-21 Proposé par M. Dominic Parent et appuyée par MME Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 376 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires de l'année financière 2022 soit adopté et il l'est.

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 377 AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉS PAR LES TRAVAUX SUR LA ROUTE 216 OUEST ET ROUTE TOWNLINE.

296-12-21 Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 377 décrétant un emprunt pour les travaux de voirie sur la route 216 ouest et route Townline ainsi qu'un emprunt de 1,634,660\$ soit adopté et il l'est.

EMBAUCHE-GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE ADJOINTE -POSTE TEMPORAIRE À DURÉE INDÉTERMINÉE.

297-12-21 Proposé par MME. Valérie Gagnon et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité embauche madame Audrey Martin comme remplaçante au poste de greffière trésorière pour une durée indéterminée selon l'entente de travail entre les parties.

FORMATION SUR L'ÉTHIQUE POUR TOUS LES ÉLUS MUNICIPAUX

298-12-21 Proposé par M. Richard Lefrancois et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité approuve les dépenses en lien avec la formation obligatoire pour tous les élus : Le comportement éthique.

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC- DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT

ATTENDU la réception, en date du 23 novembre 2021, du rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations, rédigé par la Commission municipale du Québec;

299-12-21

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

2- D'officialiser le dépôt du rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations, par la directrice générale et greffière -trésorière;

3- Que ledit rapport soit déposé aux archives de la Municipalité;

4- Que copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à Mme Maud Déry, CPA, CMA, directrice de l'expertise et du soutien stratégique en audit de la Commission municipale du Québec

SÉCURITÉ PUBLIQUE

ADOPTION DU BUDGET DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE INCENDIE 2021

300-12-21

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le budget du service incendie au montant total de 189,741 \$ soit adopté et que les quotes-parts respectives des municipalités de Kinnear's Mills et de Saint-Pierre-de-Broughton soient chargées selon les dépenses réelles de 2022.

QUE des frais d'administration de 2 % leur soient chargés lors du rapport final en fonction du montant de leur quote-part à verser.

FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Jacques de Leeds prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du Programme.

301-12-21

Il est proposée par MME Valérie Gagnon et appuyé par M. Dominic Parent et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Appalaches.

TRANSPORT

DEMANDE AU PROGRAMME TECQ 2019-2023 PROGRAMMATION DES TRAVAUX NUMÉRO 4

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

302-12-21

Il est proposé par M. René Breton et appuyé par M, Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

AVIS DE FIN DE TRAVAUX-PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les attestations de conformité de la firme SNC Lavalin pour les travaux réalisés pour la construction d'une rue pour le nouveau parc industriel (dossier numéro 15417619);

303-12-21 Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité avise de la fin des travaux tel que prévu au programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports du Québec-volet soutien.

PANNEAUX PUBLICITAIRES POUR LE NOUVEAU PARC INDUSTRIEL

304-12-21 Proposé par M. René Breton et appuyé par Mme Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité demande des prix pour la fabrication de deux panneaux publicitaires pour promouvoir la vente des terrains commerciaux disponibles au parc industriel.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

FERMETURE DE LA VENTE AUX ENCHÈRES DES TROIS (3) TERRAINS DU NOUVEAU PARC INDUSTRIEL

305-12-21 Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds ordonne que la période de vente aux enchères soit fermée.

OUVERTURE DE LA VENTE AUX ENCHÈRES DES DEUX (2) TERRAINS RÉSIDENTIELS SUR LA RUE DES PRÉS NORD

ATTENDU les deux (2) terrains disponibles ayant les services municipaux (aqueduc, égout, pluvial);

ATTENDU QUE le conseil municipal a comme vision de développer ces endroits le plus rapidement possible et ainsi d'attirer de nouvelles familles dans notre municipalité;

ATTENDU QUE le développement économique et social fait partie des priorités dudit Conseil;

306-12-21 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Lefrancois et appuyée par MME Valérie Gagnon et résolu à la majorité des conseillers présents que la Municipalité procède à un appel de propositions **à compter du 7 décembre 2021 10h00** pour la vente de ces deux (2) terrains résidentiels sis dans le nouveau développement situé sur la rue des Prés Nord ;

QUE cet appel de propositions se fasse conformément aux conditions énumérées dans le formulaire prévu pour déposer une offre d'achat (annexe A);

QU'UN avis public (annexe B) soit également publié (bureau municipal et site internet de la municipalité) pour diffuser cette annonce de propositions;

QUE les offres soient acceptées **jusqu'au 10 janvier 2022, 16h00.**

HYGIÈNE DU MILIEU

TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA 2 IÈME POMPE HYDRAULIQUE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la soumission #2804 de Thetford Armature au montant de 4753.07\$ incluant les taxes pour la réparation de la pompe submersible Flygt 4.8 kw 575 volts model 3102.181-2560 ;

307-12-21

Proposé par le conseiller M. Marc-André Routier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte la soumission de Thetford Armature au montant total de 4,753.07\$ pour la réparation de la 2 ième pompe hydraulique et que la dépense soit affectée à la réserve financière de la vidange des étangs.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

RAPPORT COMITÉ PILOTAGE DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Madame Andréa Gosselin mentionne que le comité est en attente d'une nouvelle personne responsable du dossier avant de poursuivre les activités.

LOISIRS ET CULTURE

REDRESSEMENT DU BÂTIMENT LEEDS MODEL SCHOOL-OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS

A) CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la soumission de monsieur François Dusseault architecte le 11 novembre 2021 pour le projet de réfection du bâtiment Leeds Model School selon les étapes de réalisation suivantes :

Partie A- Plans et devis pour soumission au montant de 2500.00\$ plus les taxes

Partie B- Dossier définitif et services relatifs à l'appel d'offres au montant de 2000.00\$ plus les taxes

Partie C- Phase réalisation au montant de 1000.00\$ plus les taxes

B) CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la soumission de monsieur André Mercier ingénieur consultant le 8 novembre 2021 pour le projet de réfection du bâtiment Leeds Model School selon les étapes de réalisation suivantes :

-Conception des plans et devis de structure au montant de 2500.00\$ plus les taxes

-Surveillance (si requis) durant les travaux : au montant de 1000.00\$ plus les taxes. (500\$ par visite incluant le rapport de chantier).

308-12-21

Proposé par M. René Breton et appuyée par MME Valérie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds mandate monsieur François Dusseault architecte pour la réalisation de la partie 1 du projet au montant de 2500.00\$ plus les taxes et que monsieur André Mercier ingénieur soit mandaté pour la conception des plans et devis de la structure au montant de 2500.00\$ plus les taxes.

SOUSSION POUR LE NOUVEAU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE POUR LA SURFACE DEK HOCKEY/PATINOIRE

Ce point sera discuté ultérieurement.

SOUSSION POUR LE REMPLACEMENT D'UNE SECTION DE LA CLÔTURE AU TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la soumission #2021-1151 de Les Clôtures JPN inc. de Vallée-Jonction au montant de 10 485.72\$ incluant les taxes pour la fourniture et l'installation de 160 pieds linéaires de clôture de maille galvanisé de 6 pieds de haut avec poteaux espacés à 8 pieds. Le béton est également inclus dans le prix soimus..

309-12-21

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Richard Lefrancois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte la soumission de Les clôtures JPN inc. au montant total de 10 485.72\$ pour le remplacement d'une section de clôtures.

APPEL DE PROPOSITIONS 2021-2022- PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LA AÎNÉS-DATE LIMITE 23 NOVEMBRE 2021

Les membres du conseil transmettront leurs idées de projet pour le programme à la direction générale.

PARTY DES FÊTES CONSEIL MUNICIPAL & EMPLOYÉS

Ce point sera discuté ultérieurement.

JOURNÉE PLAISIRS D'HIVER-ÉDITION 3

Ce point sera discuté ultérieurement.

DIVERS

A) PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-SOUS-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'ENVERGURE OU SUPRA MUNICIPALES (PPA-ES)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS

310-12-21

Il est proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M René Breton et unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Jacques-de-Leeds approuve les dépenses d'un montant de 120,038 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

LEVÉE LA SÉANCE

311-12-21

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20h00.

Andréa Gosselin
Mairesse

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale /
greffière -trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale / greffière -trésorière